

Première licence de droit franco-allemande

Jeudi soir, à la faculté de droit de Rennes, a eu lieu la remise du diplôme de la première promotion de licence franco-allemande.

L'Allemagne est le premier partenaire commercial de la France. C'est sur ce constat que les universités de droit des deux pays ont mis en place un master en droit communautaire basé sur un échange entre étudiants pour qu'ils obtiennent un double diplôme, reconnu dans les deux pays. « Il a fallu plusieurs années de concertation entre les deux universités pour faire aboutir le projet car nos deux pays ont une approche du droit différente », explique Xavier Volmerange, maître de conférences et responsable du master. « C'est grâce aussi à l'université franco-allemande qui finance la formation que le projet a pu voir le jour », poursuit-il.

La troisième année de licence en commun

Ce n'est qu'après les deux premières années de licence, que les 26 étudiants, 13 Allemands et 13 Français, se sont retrouvés pour l'année 2009-

2010 en France et ont pu commencer à travailler ensemble. « J'ai choisi cette filière pour faire autre chose que du droit classique et m'ouvrir à un autre pays », explique un étudiant allemand. C'est très intéressant mais ce n'est pas facile car ici il faut suivre les cours alors qu'en Allemagne les étudiants sont plus libres de leur emploi du temps », poursuit-il.

Leur licence en poche, ils sont prêts à poursuivre et entamer leurs deux années de master, toujours en France jusqu'en janvier 2011 et ensuite c'est au tour des étudiants français de les accompagner en Allemagne pendant un an et demi. « C'est un atout important pour nous de pouvoir maîtriser à la fois la langue et le droit allemand, j'aimerais bien pouvoir travailler en Allemagne après mes études », déclare une étudiante française.



Chaque étudiant a reçu son diplôme de la main du doyen de la faculté de droit, Edouard Vemy en présence du responsable de la filière juriste franco-allemande, Xavier Volmerange.